RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Nomination du président

100 Locations — SASU en formation
Capital : 1 000 €
Siège social : 9 Quater Route de Vilbert, 77540 Bernay-Vilbert

L'associé unique nomme le premier président par acte séparé, conformément à l'article 11 des statuts.

Nomination

Monsieur Ricardo Filipe Dantas Da Cunha, associé unique, décide de nommer en qualité de premier président de la société :
Monsieur Ricardo Filipe Dantas Da Cunha, né le [redacted] de nationalité portugaise, demeurant [redacted]

La nomination prend effet à l'immatriculation de la société, pour une durée indéterminée. Le président exercera ses fonctions dans les conditions prévues aux statuts.

Rémunération

Le mandat est exercé sans rémunération jusqu'à décision contraire de l'associé unique. Les dépenses professionnelles justifiées engagées dans l'intérêt de la société pourront être remboursées.

Acceptation des fonctions

Le président désigné accepte ses fonctions et déclare ne faire l'objet d'aucune incompatibilité ni interdiction d'exercer ce mandat.

Formalités

Le président procédera aux formalités découlant de la nomination ou les confiera à un mandataire au moyen d'un [redacted]

Fait [redacted].

Ricardo Filipe Dantas Da Cunha
Associé unique et président désigné
Signature précédée de la mention « Bon pour acceptation des fonctions de président »

"Bon pour acceptation des fonctions de Président"

[redacted]

Scanned with CamScanner